

CONVOCATION du CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira le :

Jeudi 12 juin 2025

A 20 heures 30

A la mairie de La Guerche de Bretagne.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion ;
- Rapport des décisions du Maire ;
- Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) ;
- Finances :
 - Démolition de l'ancienne piscine, rue des Sablonnières – Avenant n° 1 ;
 - Décision modificative budgétaire n° 1 ;
 - Réhabilitation du bâtiment situé au 34 rue de Nantes – Avenant ;
 - Convention de financement du centre social ;
 - Cession de l'immeuble sis 6 rue de Vignouse ;
 - Exonération des pénalités logements sociaux 2026 – 2028 ;
- Marchés publics – Lotissement « Domaine de la clé des champs » - Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat d'urbanisme du pays de Vitré ;
- Personnel communal : Création d'un poste non permanent – Contrat de projet ;
- Affaires diverses.

Le 4 juin 2025,
Élisabeth GUIHENEUX
Maire

SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	23
Quorum :	12
Présents :	18
Représentés :	04
Votants :	22
Date de la convocation : 4 juin 2025	Date de l'affichage : 4 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze juin à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Guerche-de-Bretagne, sous la présidence de Madame Élisabeth GUIHENEUX, Maire.

Présents : Elisabeth GUIHENEUX, Maire – Amand LETORT – Katia BONNANT – Mathieu VINCENT – Olivier DESPREZ – Daniel FEVRIER, adjoints – Thérèse SAUDRAIS – Brigitte GARDAN – Pascale GRIFFON – Hervé PATY – Jean-Charles MOREAU – Anthony TUAL – Anne TAILLANDIER – Eva CONTRERAS – Carole LEGUENET – Nicolas POIRIER – Lionel COSSON – Sébastien LAMY -

Excusés : Carine GERMOND pouvoir à Daniel FEVRIER – Brigitte DARRICAU pouvoir à Pascale GRIFFON – Annie BOUSSEAU – Idrys CLARAC pouvoir à Eva CONTRERAS - Sandrine DYLLIS pouvoir à Hervé PATY -

Mme Thérèse SAUDRAIS a été élue secrétaire de séance.

N° 2025 – 53 - APPROBATION du PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION – (Nomenclature : 5.2) -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 mai 2025 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 mai 2025,**
- **AUTORISE Mme le Maire ainsi que la secrétaire de ladite séance à signer le procès-verbal.**

N° 2025 – 54 - RAPPORT DES DÉCISIONS DU MAIRE – (Nomenclature : 7.10) -

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-59 du 11 juin 2020,

Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises dans le cadre de sa délégation concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 90 000 € HT. Sont présentées ci-dessous les décisions prises se rapportant à la section d'investissement, ainsi que les décisions de plus de 1 000 € se rapportant à la section de fonctionnement.

Elle présente également les deux promesses d'achat du lotissement « La Chataigneraie ».

Elle indique également la création d'une régie de recettes « Locations touristiques » pour le local de la Régalante.

Année	N°	Date	N° engagement	Objet - Fournisseur	Montant
2025	063	07/05/2025	E2025-386	Remplacement de la rotule de suspension inferieure droite balayeuse RAVO - ARTI GALLARD	1 063,96 €
2025	064	07/05/2025	E2025-387	Aménagement paysager rue du Huit Mai rue de Nantes - PEPINIERES HUCHET	726,48 €
2025	065	13/05/2025	E2025-397	Feu d'artifice pour le 14 juillet 2025 - PLEIN CIEL	11 250,00 €
2025	066	14/05/2025	E2025-403	Aspirateur brosseur pour praticable salle de gym Complexe sportif - FERRON	648,24 €
2025	067	14/05/2025	E2025-404	Flexi de débouchage de canalisation service technique - FERRON	898,44 €
2025	068	14/05/2025	E2025-407	Pose de BAV route de Rannée - MALECOT CHABOT TP	6 004,86 €

2025	069	14/05/2025	E2025-409	Remplacement du vérin de direction balayeuse RAVO - ARTI GALLARD	2 622,90 €
2025	070	19/05/2025		Création d'une régie de recettes "Locations touristiques"	
2025	071	19/05/2025	E2025-417	Raccordement électrique WC skate Park - ENEDIS	1 658,88 €
2025	072	21/05/2025	E2025-422	Réparation eau chaude solaire Salle des sports- CLEVIA	2 015,41 €
2025	073	21/05/2025	E2025-423	Entretien terrain A foot automne 2025 - BOTANICA	4 368,00 €
2025	074	21/05/2025	E2025-424	Entretien terrain B foot automne 2025 - BOTANICA	3 108,00 €
2025	075	23/05/2025	E2025-429	Entretien terrain baseball automne 2025 - BOTANICA	4 902,00 €
2025	076	26/05/2025	E2025-430	Festival Théâtre au village du 27 08 2025 - AZOR	2 350,00 €
2025	077	28/05/2025	E2025-432	Vidéo projecteur Ecole maternelle - MICRO-C	4 146,00 €
2025	078	28/05/2025	E2025-433	Film de discrétion Local la Régalante - SARL OCCULT	226,80 €
2025	079	03/06/2025	E2025-440	Bulletin municipal 2500 ex juin 2025 - MORVAN FOUILLET	2 022,90 €
2025	080	04/06/2025		Création d'une régie de recettes "Locations touristiques" – Annule et remplace la décision n° 2025 – 70D ayant le même objet	
2025	081	04/06/2025		Promesse d'achat – lot 5 – Lotissement « La Chataigneraie »	45 315,00 €
2025	082	04/06/2025		Promesse d'achat – lot 2 – Lotissement « La Chataigneraie »	40 470,00 €

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de sa délégation.

Reçu le 19 juin 2025 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2025 – 55 - DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER (D.I.A.) – (Nomenclature : 2.3.3) -

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-59 du 11 juin 2020,

Madame le Maire rend compte de la décision qu'elle a prise dans le cadre de sa délégation concernant le droit de préemption qui n'a pas été exercé sur la Déclaration d'Intention d'Aliéner suivante :

Arrivé en mairie le	Adresse du bien	Section et n° cadastre
09/05/2025	33 Rue Neuve	AP 34
12/05/2025	6 Rue du Four	AP 49
12/05/2025	19 Avenue du Général Leclerc	AO 117 et AO 119

21/05/2025	5 Faubourg de Vitré	AO 77, AO 200, AO 237, AO 239, AO 242, AO 244
26/05/2025	14 Faubourg d'Anjou	AW 41
03/06/2025	13 Faubourg de Vitré	AN 70

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de sa délégation.

Reçu le 19 juin 2025 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2025 – 56 - FINANCES - DÉMOLITION PISCINE SABLONNIÈRES : AVENANT N° 1 – (Nomenclature : 1.1) -

Vu le code des collectivités territoriales

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2024-101 du 19 novembre 2024 approuvant l'attribution du marché de travaux de démolition et de désamiantage de la piscine des sablonnières à l'entreprise KERLEROUX pour la somme de 202 200 € HT option comprise,

Considérant que les travaux en cours ont fait apparaître des zones amiantées non référencées dans le cahier des charges initial, occasionnant des travaux supplémentaires à hauteur de 7 875 € HT, Considérant que les prestations de l'option affermie n'ont été réalisées que partiellement représentant ainsi une moins-value de 4 422,00 € HT.

Considérant que le volume de béton constituant les fondations et la couche de fond du bassin a été sous-estimé et a généré une plus-value de 19 990,07 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE l'avenant n° 1 au marché de travaux, d'une valeur de 23 443,07 HT, soit 28131,68 € TTC,**
- **PRÉCISE que le montant du marché de travaux est ainsi porté de 202 200,00 € HT à 225 643,07 € HT.**
- **AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer les pièces se rapportant à cet avenant n° 1,**
- **FINANCE les travaux supplémentaires par décision modificative budgétaire n° 1.**

Reçu le 19 juin 2025 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2025 – 57 - FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N° 1 – (Nomenclature : 7.1) -

Vu le code des collectivités territoriales ;

Vu la nomenclature M57 ;

Vu le budget primitif 2025 du budget principal approuvé par délibération n° 2025-26 du 3 avril 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **ADOpte la décision modificative n° 1 au budget primitif 2025 – Budget principal – comme suit :**

Section de fonctionnement

- RF 741121 Dotation de Solidarité Rurale : + 28 200 €
- DF 023 virement section d'investissement : + 28 200 €

Section d'investissement

- RI 021 : Virement de la section de fonctionnement : + 28 200 €
- DI 2312-3232-0381 – Démolition piscine des Sablonnières : + 28 200 €

Reçu le 19 juin 2025 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2025 – 58 - FINANCES – RÉHABILITATION DU BÂTIMENT SITUÉ AU 34 RUE DE NANTES – AVENANT AU LOT N° 2 – (Nomenclature : 1.1) -

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2023-72 du 23 novembre 2023 approuvant l'attribution du marché de travaux pour la réhabilitation de l'immeuble sis 34 rue de Nantes,

Vu le marché de travaux Lot 2 – Charpente bois attribué à l'entreprise POTEL de Balazé pour la somme de 152 107,96 € HT,

Considérant la nécessité d'introduire les modifications suivantes au marché de travaux :

- Plus-value de 15 608,82 € HT portant sur la charpente T03 et T04 + Pignon SUD, côté jardin + retour EST côté Rue + Poteau support poutre RDC.
- Moins-value de 3 817,10 € HT portant sur le plancher entre les 1^{er} et 2^{ème} étage ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE l'avenant n° 1 au marché de travaux du lot 2 – Charpente Bois, d'une valeur de 11 791,72 € HT, soit 14 150,06 € TTC,**
- **PRÉCISE que le montant du marché de travaux du lot n° 2 attribué à l'entreprise POTEL est ainsi porté de 152 107,96 € HT à 163 899,68 € HT**
- **AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer les pièces se rapportant à cet avenant n° 1.**

Reçu le 19 juin 2025 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2025 – 59 - FINANCES – CONVENTION DE FINANCEMENT DU CENTRE SOCIAL – (Nomenclature : 7.10) –

Mme le Maire rappelle :

Par délibération n° 2024-74 du 26 juin 2024, le conseil municipal a approuvé les termes de la convention tripartite entre la commune de la Guerche de Bretagne, l'Association d'Animation et de Gestion du Centre Social du Pays de La Guerche-de-Bretagne (gérant le KREIZ 23) et la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine pour une durée de 1 an.

Il convient de renouveler la convention afin d'apporter à l'association les financements nécessaires à son fonctionnement. Pour rappel, la convention 2024 fixait les conditions de participation financière de la commune à hauteur de :

- 61 068 € en subvention de fonctionnement de la structure,
- 61 834 € en subvention d'activités.

Il est précisé que ces montants sont identiques à ceux indiqués sur la convention 2022 et 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE de reconduire les conditions de financement accordées à l'Association d'Animation et de Gestion du Centre Social du Pays de La Guerche-de-Bretagne ;**
- **APPROUVE les termes de la convention tripartite à valoir sur les années 2025 et 2026 ;**
- **AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

Reçu le 19 juin 2025 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2025 – 60 - FINANCES – CESSIION de l'IMMEUBLE SIS 6 RUE DE VIGNOUSE – (Nomenclature : 3.2) -

Mme le Maire rappelle :

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2025-35 du 3 avril 2025 autorisant Mme le Maire à prendre les dispositions pour mettre en vente le bien immobilier sis 6 rue de Vignouse cadastré n° 31 section AO, d'une contenance de 410 m² ;

Vu le mandat de vente confié à Maître ODY, notaire à La Guerche de Bretagne, en date du 15 mai 2025 ;

Vu l'offre d'achat proposée par Monsieur Stefan IVANIY demeurant 15 bis Faubourg d'Anjou à La Guerche de Bretagne à hauteur de 80 000 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE de céder le bien immobilier situé 6 rue de Vignouse à La Guerche de Bretagne à Monsieur Stefan Nicolae IVANIY,**
- **CONFIE à Maître ODY, notaire à La Guerche de Bretagne, le soin de rédiger l'acte de cession,**
- **AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer les pièces se rapportant à cette cession.**

Reçu le 19 juin 2025 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2025 – 61 - MARCHÉS PUBLICS – DOMAINE DE LA CLÉ DES CHAMPS - CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE SYNDICAT D'URBANISME DU PAYS DE VITRÉ – (Nomenclature : 7.10)

Mme le Maire expose :

Afin d'accompagner les communes dans leur réflexion et leur projet d'aménagement, le syndicat d'urbanisme du pays de Vitré propose des missions d'assurances administrative, juridique, qualitative et technique en matière d'urbanisme règlementaire et opérationnel.

Il est proposé de recourir aux services du syndicat pour la création du lotissement du domaine de la clé des champs.

La mission comprendra les tâches suivantes : L'assistance à la définition des besoins, L'élaboration du dossier de consultation des bureaux d'études pour la mise en œuvre du projet, L'analyse des offres et assistance au choix du bureau d'études, y compris audition et négociation le cas échéant.

Le temps de travail du personnel affecté à cette mission est estimé entre 8 et 10 demi-journées d'intervention, à raison de 350 € la demi-journée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE les termes de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage présenté par le syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré.**
- **AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.**

Reçu le 19 juin 2025 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2025 – 62 - PERSONNEL – CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT CONTRAT DE PROJET – (Nomenclature : 4.2.2) -

Mme le Maire expose qu'aux termes de l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Dans le cadre du projet de « Micro-Folie », la commune de La Guerche de Bretagne souhaite créer un emploi non permanent d'animateur du patrimoine à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2025 pour exercer les fonctions suivantes :

- Déployer le projet Micro-Folie,
- Valoriser le patrimoine historique, architectural et touristique,
- Développer une offre culturelle innovante et accessible à tous,
- Coordonner la dynamique culturelle et organiser des événements en lien avec l'identité du territoire.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel conformément aux articles L 332-24 à L 332-26 du Code Général de la Fonction Publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération identifiée.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie B de la filière animation, cadre d'emplois des animateurs territoriaux, au grade d'animateur.

Le contractuel sera recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans, du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2028.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. La rémunération sera complétée par le RIFSEEP et le 13^{ème} mois.

Le régime indemnitaire instauré par la délibération n° 2024-93 du 24 octobre 2024 est applicable.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le budget,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener à bien le déploiement du projet *Micro-Folie*, valoriser le patrimoine historique, architectural et touristique, développer une offre culturelle innovante et accessible à tous, coordonner la dynamique culturelle et organiser des événements en lien avec l'identité du territoire,

Sur le rapport de Mme le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE de créer l'emploi non permanent d'animateur du patrimoine à temps complet de catégorie B pour mener à bien le projet de Micro-Folie,**
- **MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs,**
- **AUTORISE Mme le Maire à recruter un agent contractuel sur le fondement des articles L 332-24 à L 332-26 du Code général de la fonction publique et à signer le contrat de projet afférent.**

Reçu le 19 juin 2025 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

QUESTIONS DIVERSES

- 20 juin : Inauguration de la classe Orchestre en présence de M. le sous-préfet, Mme la députée, M. le Président de Vitré Communauté. Démarrage des festivités à 17h00, suivi des discours protocolaires et d'un buffet.
- 21 juin : Invitation à l'assemblée générale des pêcheurs de Carcraon.
- Le marché hebdomadaire génère des cagettes mises à disposition du grand public. Néanmoins, un stock demeure rangé aux locaux services techniques, d'où des problèmes d'encombrement et de sécurité. Il conviendrait d'informer le grand public de cette mise à disposition en fin de marché.
- L'exposition UBINAM est en place depuis samedi 07 juin dans le parc de la mairie. Elle y sera maintenue tout l'été et sera enlevée avant l'opération Théâtre au Village (27 août).
- Les travaux d'aménagement de la motte féodale devraient commencer en septembre.
- Rue de Rennes : les finitions de pose des pavés sont en cours.
- La présence de bénévoles pour le vide grenier du 22 juin est à nouveau sollicitée.

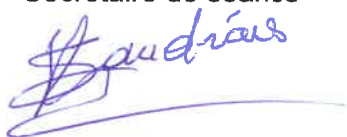
Fin de la réunion à 22 heures 05

LISTE RÉCAPITULATIVE DES DÉLIBÉRATIONS

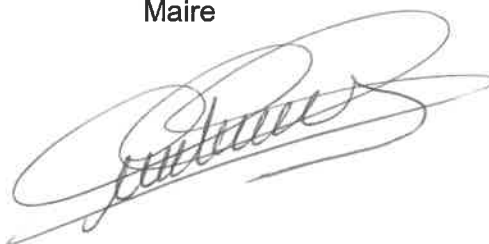
N° de la délibération	Nomenclature	Libellé de la délibération
2025 – 53	5.2	Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
2025 – 54	7.10	Rapport des décisions du Maire
2025 – 55	2.3.3	Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)
2025 – 56	1.1	Finances – Démolition de l'ancienne piscine – Rue des Sablonnières – Avenant n° 1
2025 – 57	7.1	Finances – Décision modificative n° 1
2025 – 58	1.1	Finances – Réhabilitation du bâtiment situé au 34 rue de Nantes – Avenant
2025 – 59	7.10	Finances – Convention de financement du centre social
2025 – 60	3.2	Finances – Cession de l'immeuble sis 6 rue de Vignouse
2025 – 61	7.10	Marchés publics – Domaine de la Clé des Champs – Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le syndicat d'urbanisme du pays de Vitré
2025 – 62	4.2.2	Personnel communal – Création d'un poste non permanent contrat de projet

Présents : Elisabeth GUIHENEUX, Maire – Amand LETORT – Katia BONNANT – Mathieu VINCENT – Olivier DESPREZ – Daniel FEVRIER, adjoints – Thérèse SAUDRAIS – Brigitte GARDAN – Pascale GRIFFON – Hervé PATY – Jean-Charles MOREAU – Anthony TUAL – Anne TAILLANDIER – Eva CONTRERAS – Carole LEGUENET – Nicolas POIRIER – Lionel COSSON – Sébastien LAMY -

Thérèse SAUDRAIS
Secrétaire de séance



Élisabeth GUIHENEUX
Maire



Mis en ligne le - 4 JUIL. 2025
Par Élisabeth GUIHENEUX